Pétition pour la réhabilitation du boulevard de Strasbourg et du quartier Château d'Eau, Paris 10e

#LESHABITANTS PARIS10

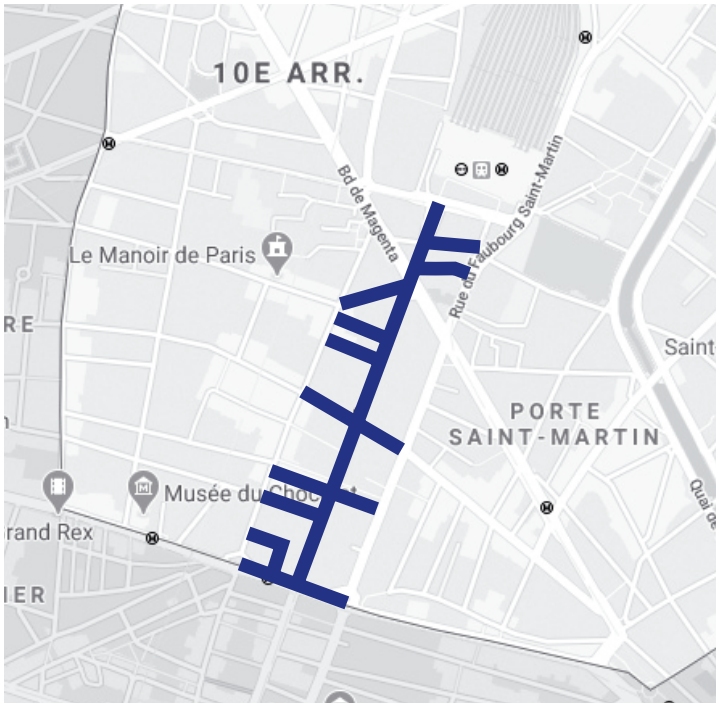

PERIMETRE CONCERNE PAR LA PETITION :

BOULEVARD DE STRASBOURG

BOULEVARD SAINT-DENIS

PASSAGE DU PRADO,

LA RUE DE METZ,

LE PASSAGE DE L'INDUSTRIE

LA RUE GUSTAVE GOUBLIER

LE PASSAGE BRADY

LA RUE CHATEAU D'EAU (DU 45 AU 67/78)

LE PASSAGE DU DÉSIR

LA RUE JARRY

LA RUE DE LA FIDÉLITÉ

LA RUE SIBOUR

LA RUE SAINT LAURENT

Mesdames, Messieurs,

En dix ans, le boulevard de Strasbourg et le quartier Château d'Eau se sont considérablement dégradés.

Afin de vous aider à prendre conscience de l'état de ce quartier, les habitants, commerçants et sympathisants du quartier dressent un constat en 10 points. Ils proposent quelques solutions afin que l'ensemble des pouvoirs publics puisse, à présent, agir de manière coordonnée pour cesser la dégradation de ce quartier.

Cette pétition n'a aucun caractère raciste !

Elle est l'action d'habitants, commerçants et sympathisants du quartier qui se mobilisent pour améliorer leurs conditions et cadre de vie et pour que tous les commerces du quartier respectent les lois, l'espace public et la société, afin de mieux vivre ensemble.

#LESHABITANTS PARIS10

http://chng.it/txWKtg7c7J

1. DIVERSITÉ COMMERCIALE DU QUARTIER

Depuis plusieurs années, les salons de coiffure, ongleries et commerces de produits cosmétiques ont remplacé tous les commerces du quartier (photocopie, boulangerie, fleuristes, textile…). Dès qu'un salon de coiffure, onglerie ou commerce de produits cosmétiques ferme, un autre réapparait aussitôt !

Ces activités commerciales se doublent généralement de traite d'êtres humains. Le personnel travaillant dans ces établissements étant souvent exploité : travailleurs clandestins, travail dissimulé, paies misérables, conditions d'hygiène désastreuses... Tout cela dans la capitale du pays des droits de l'homme !!

De nouvelles tendances de mono activités se développent dans le quartier : les opticiens, la téléphonie et les bars & restaurants.

Enfin, les espaces commerciaux vides (exemples 67 bd de Strasbourg, 71 bd de Strasbourg…) ont énormément de difficultés à se louer. Ils sont vides depuis des mois ! Qui aurait envie d'ouvrir un commerce dans un tel quartier

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS ::

- **de diversifier l'offre commerciale et de services pour réponde aux besoins des habitants**
- **de publier un arrêté préservant la diversité commerciale du quartier**
- **de lutter contre la mono-activité commerciale du boulevard et des rues adjacentes, en permettant à la Mairie de Paris de faire valoir activement son droit de préemption sur les baux commerciaux et en donnant les moyens à la SEMAEST de mener des opérations d'envergure d'acquisition de locaux dans ce quartier**
- **de soumettre l'ouverture d'un commerce dans le quartier à une autorisation municipale, afin d'assurer une diversité commerciale et de services**
- **de lutter activement contre la division des lots commerciaux du quartier**
- **d'inciter des enseignes biologiques, écologiques, éthiques... à s'installer sur le boulevard, pour en faire le «boulevard du bio». Inviter une crèche privée à s'y installer, un réparateur/vendeur/loueur de vélo...**
- **de contrôler l'activité commerciales du quartier, en veillant notamment au respect des lois du commerce, du travail, d'hygiène…**
- **d'intensifier les contrôles de l'Inspection du travail dans les salons de coiffures, ongleries et commerces de produits cosmétiques**
- **d'intensifier les contrôles fiscaux auprès des gérants et propriétaires des établissements de salons de coiffures, ongleries et commerces de produits cosmétiques**
- **d'intensifier la présence des services sociaux de la Mairie pour accompagner le personnel travaillant dans ces établissements**
- **de lutter activement contre le travail illégal et le trafic d'être humains dans le quartier**
- **de responsabiliser les propriétaires des locaux commerciaux sur les risques d'activités de leurs locataires, pouvant les rendre complices de traite d'être humains, de travail illégal, de nuisances…**

2. NUISANCES OLFACTIVES & DETERIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Les ongleries ouvrent sans autorisation administrative préalable, cette activité n'étant à ce jour pas réglementée en France !

Or l'activité des ongleries du quartier génère de nombreuses nuisances olfactives et est à l'origine de la détérioration de la qualité de l'air atmosphérique, auquel les passants sont exposés en se déplacant devant ces établissements, et de l'air intérieur de ces commerces et des logements voisins.

Les enquêtes du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) effectuées à la suite de plaintes pour nuisances olfactives, gênes ou problèmes de santé, ont permis de mettre en évidence des concentrations importantes en composés organiques volatils, en particulier le méthacrylate de méthyle, le méthacrylate d'éthyle, l'acétate d'éthyle et l'acétate de butyle, pouvant atteindre 4 400 et 4 600 µg/m3 en méthacrylate de méthyle dans les chambres d'un logement, soit 84 et 88 fois la valeur de référence toxicologique fixée au Canada. (**En savoir plus, cliquez ici** : http://lodel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=4712)

À l'heure actuelle, il n'existe en France et dans les pays européens ni valeur réglementaire, ni valeur toxicologique de référence pour les substances détectées. L'absence de valeur de référence en France pour ces produits chimiques dans l'air intérieur rend difficile la réglementation de cette activité et l'obligation de travaux pour les exploitants d'onglerie.

Le principe de précaution n'est même pas envisagé. Faudra-t-il attendre, comme pour l'amiante, que nos enfants, les employés des ongleries, les riverains… développent des maladies chroniques dans quelques années pour que les pouvoirs publics s'intéressent au sujet ?

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **de prendre conscience des risques auxquels peuvent être exposés la population à ce type d'activités émergentes dans le quartier !**

- de fixer des valeurs toxicologiques de référence dans la ville ou le département
- de publier un arrêté prévoyant la fermeture d'un salon lorsque les teneurs en méthacrylate de méthyle, méthacrylate d'éthyle, acétate d'éthyle, acétate de butyle ou acétone et autres composés organiques volatils sont supérieures aux valeurs fixées
- de vérifier la conformité des aérations et ventilations des locaux commerciaux du quartier, avec éventuellement des tests fumigènes
- de mesurer la qualité de l'air des commerces du quartier, notamment des coiffures, ongleries et commerces de cosmétiques
- d'exiger les fiches de données de sécurité des commerces du quartier, notamment des coiffures, ongleries et commerces de cosmétiques
- d'adopter les dispositions législatives nécessaires à la réglementation de la profession d'onglerie.

3. RACOLAGE COMMERCIALE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Depuis des années, les salons de coiffure, ongleries et commerces de produits cosmétiques sollicitent des rabatteurs pour dynamiser leurs activités commerciales.

L'activité de ces rabatteurs est intense sur les trottoirs du quartier, jusque dans les stations métro (Strasbourg Saint-Denis, Château d'eau & Gare de l'Est) générant des troubles de l'ordre public : nuisances sonores, bagarres, agressions verbales & physiques…

Pourtant, un arrêté préfectoral du 26 juin 1933 interdit l'offre d'opérations commerciales et le racolage de clients sur la voie publique…

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- d'appliquer et faire respecter la loi
- d'interdire et de faire cesser le racolage sur l'espace public
- de réglementer les horaires d'ouverture des commerces du boulevard, de la rue Chateau d'Eau et des rues adjacentes (excepté les Théâtres, Pharmacies et bars/restaurants) de 8 heures à 20 heures et la fermeture le dimanche et les jours fériés (1er janvier, dimanche et lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre, 25 décembre).
- de verbaliser les nuisances sonores
- de réduire l'espace des trottoirs en les débitumant pour relier les pieds d'arbres par des parterres plantés fleuris et protégés
- d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier
- de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier
- de mettre en place des événements culturels, sportifs, de loisirs, pour les enfants… à destination des riverains, afin de reprendre en main le territoire (par exemple mettre en place un marché hebdomadaire dédié à l'art ou l'artisanat sur les trottoirs du boulevard)

4. OCCUPATION DES TROTTOIRS

Les salons de coiffure, ongleries et commerces de produits cosmétiques occupent les trottoirs comme « salle d'attente » et « salons de discussion » de leurs établissements, allant jusqu'à installer des chaises, donnant lieu à de nombreux attroupements sur les trottoirs, mettant de la musique…

Ceci génère de nombreux troubles de l'ordre public : nuisances sonores, difficultés de circulation sur les trottoirs pour les piétons, agressions, bagarres…

Ces commerces n'ayant pas de limites d'horaires d'ouvertures, ces nuisances perdurent jusque tard dans la nuit, 7 jours sur 7.

Pourtant, la loi interdit les comportements de nature à troubler l'ordre, la tranquillité publique ainsi que la liberté et la commodité de la circulation.

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- d'appliquer et faire respecter la loi
- d'interdire les rassemblements sur le boulevard
- de réglementer les horaires d'ouverture des commerces du boulevard, de la rue Chateau d'Eau et des rues adjacentes (excepté les Théâtres, Pharmacies et bars/restaurants) de 8 heures à 20 heures et la fermeture le dimanche et les jou rs fériés (1er janvier, dimanche et lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er novembre, 11 novembre, 25 décembre).
- de verbaliser les nuisances sonores et le tapage nocturne
- de réduire l'espace des trottoirs en les débitumant pour relier les pieds d'arbres par des parterres plantés fleuris et protégés
- d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier
- de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier
- de mettre en place des événements culturels, sportifs, de loisirs, pour les enfants… à destination des riverains, afin de reprendre en main le territoire (par exemple mettre en place un marché hebdomadaire dédié à l'art ou l'artisanat sur les trottoirs du boulevard)

5. ACTIVITÉ COMMERCIALE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ces dernières années, le boulevard de Strasbourg a vu croître, tant sur les trottoirs que sur la chaussée, une activité très diversifiée de vente au déballage : boissons et nourritures en tout genre, mais également vêtements, maroquineries, chaussures et drogues !

Pourtant, l'article R. 644-3 du Code pénal sanctionne le fait de vendre des marchandises dans les lieux public, sans autorisation ou déclaration régulière et l'article L. 442-8 du Code du commerce interdit à toute personne d'offrir à la vente des produits en utilisant le domaine public dans des conditions irrégulières.

En effet, l'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public est soumis à l'obtention d'un permis de stationnement ou d'une permission de voirie, en application des articles L. 2213-6 et L. 2215-4 du Code général des collectivités territoriales.

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **d'appliquer et faire respecter la loi**
- **d'interdire la vente au déballage sur l'espace public dans l'arrondissement**
- **de saisir systématiquement les marchandises et «matériel de vente» (caddies, sac...) des vendeurs à la sauvette**
- **de lutter contre la contrefaçon et faire cesser les trafics illicites**
- **de réduire l'espace des trottoirs en les débitumant pour relier les pieds d'arbres par des parterres plantés fleuris et protégés**
- **d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier**
- **de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier**
- **de mettre en place des événements culturels, sportifs, de loisirs, pour les enfants... à destination des riverains, afin de reprendre en main le territoire (par exemple mettre en place un marché hebdomadaire dédié à l'art ou l'artisanat sur les trottoirs du boulevard)**

6. TRAFICS ILLICITES & PROSTITUTION

Le boulevard et le passage Prado sont des repères de trafic de drogue et de réseau de prostitution.

L'alcoolisme et les deals en pleine rue sont nombreux et quotidiens !

La prostitution se double généralement d'un trafic d'être humain, ces femmes étant généralement en situation irrégulière, sans papier…

Tout cela dans la capitale du pays des droits de l'homme !

Ces activités ont d'autres conséquences sur la quiétude des riverains qui voient régulièrement les entrées de leurs immeubles délabrées et leurs halls d'immeubles squattés par ces activités !

Ces activités génèrent de nombreux troubles de l'ordre public et insécurisent le quartier

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **de verbaliser les nuisances sonores et le tapage nocturne**
- **d'empêcher les réseaux de trafiquants de s'approprier l'espace**
- **de lutter contre la prostitution et l'esclavage sexuel qui se déroule dans le quartier**
- **de veiller au démantèlement des réseaux de prostitution**
- **de lutter contre le trafic d'être humains**
- **d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier**
- **de mettre en place des événements culturels, sportifs, de loisirs, pour les enfants... à destination des riverains, afin de reprendre en main le territoire (par exemple mettre en place un marché hebdomadaire dédié à l'art ou l'artisanat sur les trottoirs du boulevard)**

7. INSÉCURITÉ

Les activités des rabatteurs, vendeurs à la sauvette, dealers et la prostitution sur le boulevard dégénèrent régulièrement en bagarres, agressions (verbales & physique) des passants...

Ces nombreuses nuisances de l'ordre public créent un sentiment général d'insécurité, tant auprès des riverains que des passants.

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **d'agir contre les agressions et l'insécurité sur le boulevard**
- **d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier**
- **de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier**

8. PROPRETÉ

Malgré le nettoyage quotidien du quartier par les équipes de la Mairie, le boulevard est toujours sale !

Les riverains sont excédés par cette situation car, pour la plupart, n'en sont pas à l'origine ! En effet cette saleté est principalement générée par les activités « commerciales » du boulevard.

Pourtant, l'article 99 du Règlement sanitaire départemental de Paris précise que les usagers de la voie publique et les occupants des locaux riverains "sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies". Il leur est interdit de "pousser ou projeter les ordures ou résidus de toute nature" sur la voie publique. Cette interdiction concerne en particulier les emballages, les débris de nourriture et les détritus d'origine animale ou végétale.

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **de mettre en place des solutions efficaces de lutte contre les infestations de nuisibles (rats, punaises de lit...) du quartier**
- **de nettoyer le boulevard deux fois par jour (matin et fin d'après-midi)**
- **de multiplier le nombre de poubelles sur le boulevard**
- **de déplacer les poubelles sur le trottoir, afin de les éloigner de la rue et les rapprocher de l'espace de circulation des piétons**
- **de nettoyer (systématiquement) les graffitis et affiches sur les immeubles et rideaux des commerces du quartier**
- **d'appliquer et faire respecter la loi et de réprimer les incivilités**
- **de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier**
- **d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier**

9. CIRCULATION

Depuis des années, l'activité des salons de coiffure, ongleries,commerces de produits cosmétiques et vente au déballage génère d'importantes gênes de circulation, tant sur la voie publique que sur les voies cyclables et les trottoirs.

En effet, nombreux sont les clients de ces commerces ou vendeurs au déballage qui stationnent en double file sur le boulevard, réduisant ainsi la circulation tant automobile que cyclable. Certains stationnent même sur le trottoir !

Ajoutons à cela les cars de tourisme qui stationnent également en double file ou sur la voie cyclable du boulevard !

Pourtant, l'Art 417-10 du Code de la Route prévoit que tout arrêt ou stationnement gênant est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. L'immobilisation et la mise en fourrière peuvent même être prescrites.

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **d'appliquer et faire respecter la loi**
- **une action intensive dans le quartier pour interdire et verbaliser systématiquement le stationnement gênant sur le boulevard, notamment pour assurer la circulation des vélos dans l'espace qui leur est réservé**
- **d'isoler le trottoir de la piste cyclable, en débitumant les trottoirs pour relier les pieds d'arbres par des parterres plantés fleuris et protégés**
- **d'installer sur le boulevard (au carrefour Chateau d'Eau) une antenne du commissariat (national ou municipal) pour lutter plus activement contre les incivilités du quartier**
- **de mettre en place une brigade spécialisée dans la traque des incivilités sur le boulevard et dans le quartier**

10. IMAGE DU QUARTIER, IMAGE DE PARIS

Le boulevard de Strasbourg jouit d'une situation centrale dans la capitale. Il est l'axe traversant Paris du sud au nord, reliant Chatelet à la gare de l'Est.

Tous ceux qui vont et viennent de la gare de l'Est et se dirigent vers le centre de la capitale, comme l'a permis le baron Haussmann, sont amenés à emprunter ce boulevard un jour ou l'autre.

Situé face à la gare de l'Est, il compte de nombreux atouts : plusieurs théâtres, deux cinémas d'Art et Essai, un musée, une église, plusieurs hôtels, une discothèque, des passages… qui ne sont pas valorisés ! Et le quartier est très peu végétalisé!

Les nombreuses agressions, les incivilités, l'insécurité, la saleté, les difficultés de circulation tant en transports, qu'en voiture, en vélo ou à pieds… font fuir les touristes du boulevard.

Les touristes sont effectivement effrayés par ce boulevard ! C'est dommage pour un boulevard situé face à une gare internationale, desservant notamment l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, la Pologne…

Bref, découvrir le boulevard de Strasbourg en sortant de la gare est une triste vitrine pour Paris ! Gageons qu'à l'aube d'accueillir les Jeux Olympiques de 2024, la municipalité s'en préoccupe !

LES HABITANTS, LES COMMERÇANTS ET SYMPATHISANTS DU QUARTIER DEMANDENT AUX AUTORITÉS :

- **de débitumer les trottoirs pour relier les pieds d'arbres par des parterres plantés fleuris et protégés**
- **de piétonniser et débitumer les rues adjacentes au boulevard pour les végétaliser (rue de Metz, passage de l'industrie, rue Jarry, rue de la Fidélité)**
- **de débitumer le carrefour magenta pour le végétaliser**
- **de se préoccuper de l'attractivité de ce quartier, situé face à une gare internationale**
- **de lutter contre toutes les infractions et incivilités dans le quartier**
- **d'appliquer et faire respecter la loi et les droits dans ce quartier**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le voyez de nombreuses lois permettraient déjà, si elles étaient appliquées et respectées, d'améliorer à minima la qualité de vie dans ce quartier.

Il n'est pas acceptable qu'au cœur de Paris, à deux cents mètres de la Mairie du Xe arrondissement, un quartier se développe, dans l'indifférence générale, en méprisant toutes les lois françaises, devenant une zone de non-droit !

Aussi, nous vous demandons de mettre la priorité sur le boulevard de Strasbourg et le quartier Château d'Eau, en élaborant un plan d'urgence pour rendre ce quartier aux habitants et leurs commerces de proximité.

Nous ne demandons pas d'investir d'importants budgets dans un nouvel aménagement urbain du boulevard, qui ne résoudrait pas les problèmes de l'ordre public et du cadre de vie du quartier.

Seule une volonté et de vraies actions politiques permettront d'améliorer la qualité de vie du boulevard et de protéger le cadre de vie des parisiens. Nous demandons des actions collectives et coordonnées de l'ensemble des pouvoirs publics pour améliorer les conditions et le cadre de vie des riverains, garantir l'ordre public et la sécurité des Parisiens.

#LESHABITANTS PARIS10

http://chng.it/txWKtg7c7J

10e Arrt
BOULEVARD
DE
STRAS-LE-BOL